



**ASSOCIATION DES *MEMBRES*
DE L'*ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES*
SECTION DE HAUTE-SAONE**
Trésorier : J-Paul AMBERT, 49 avenue Carnot, 70200 LURE. Tél : 07 88 98 67 75

La Lettre n°81 janvier 2026

COTISATION 2026 : A lire attentivement

Che(è)r(e) ami(e)

Suite aux nouvelles procédures mises en place par notre siège national, j'attire votre attention sur la procédure de renouvellement de votre adhésion à l'AMOPA 70 pour l'année 2026. La cotisation de base a été fixée par notre Congrès National à 40 € et l'abonnement à la revue maintenu à 18 €.

1. – Comme en 2025, vous allez recevoir directement de notre siège le document à utiliser pour ce renouvellement. Il concerne aussi bien les adhérents que les sympathisants.
2. – Ce document est à retourner, accompagné de votre paiement à :
Jean-Paul AMBERT - Trésorier AMOPA 70 - 49 Avenue Carnot - 70200 LURE
3. – Vérification du document : vérifiez bien toutes les données, corigez si besoin et choisissez votre qualité : membre décoré ou sympathisant, de soutien, bienfaiteur. Optez (ou non) pour votre abonnement à notre revue nationale. Cette belle revue vous est vivement recommandée.
4. – Participation facultative et volontaire au fonctionnement de notre section : Cette participation a été reconduite par le Comité Consultatif de janvier 2026. Elle est de 5 €. C'est une ressource modeste mais indispensable au bon fonctionnement de la section qui voit chaque année se multiplier ses activités et ses frais de fonctionnement. De plus nous sommes confrontés à une baisse continue du montant de la péréquation reversée par notre siège.

MODALITES DE PAIEMENT DE VOTRE COTISATION

COTISATION 2026 : Faites un seul chèque à l'ordre de l'AMOPA 70 pour l'ensemble de vos choix : cotisation, abonnement et participation volontaire (par exemple : 40 + 5 = 45 € sans abonnement, ou 40 + 5 + 18 = 63 € avec abonnement).

DON A L'AMOPA 70 : Si vous faites un don à l'AMOPA 70 : un chèque séparé est indispensable, libellé entièrement par vos soins à l'ordre de l'AMOPA 70. Ce second chèque sera joint à votre envoi.

Attention : pour notre section, aucun envoi ne doit être fait directement au siège.

Rappel : cotisation et don feront l'objet d'un reçu fiscal (donnant droit à déduction de 66%). Merci de votre réactivité car les ré-adhésions tardives induisent des rappels, du travail et des frais supplémentaires. Merci d'avance et bonne année amopalienne.

Le Trésorier de la section
Jean-Paul Ambert

Le Président
Christian Dautriche